

DECLARATION DE L'ASSOCIATION « FRANCE-KURDISTAN ».

Mercredi 20 mars 2019

Turquie : l'arbitraire de RT Erdogan s'étend aux acteurs associatifs français.

Sylvie Jan et Michel Laurent de l'association de solidarité « France-Kurdistan » devaient se rendre dans plusieurs villes de Turquie du 18 mars au 2 avril 2019 pour une mission culturelle et de solidarité.

A l'aéroport d'Istanbul, sans explication, Michel Laurent a été interdit d'entrer sur le territoire turc. Le couple ayant décidé de rester ensemble, ils se sont trouvés dans l'impossibilité d'accomplir leur projet.

Sylvie Jan, présidente de l'association était chargée par les Editions Emmanuelle Collas de remettre en main propre à Basak Demirtas, l'épouse de l'ex co-président du HDP (Parti démocratique des peuples), le prix Montluc « Résistance et Liberté » récemment décerné à Sélahattin Demirtas pour son œuvre littéraire « L'Aurore ».

Après plusieurs demandes, la seule explication donnée par la police de l'aéroport d'Istanbul pour justifier cette interdiction d'entrée sur le territoire a été de signifier qu'elle était prise en application de l'article 9 de la loi 64.58. Le contenu de cet article et de cette loi n'ont jamais été explicités. Selon l'avocat Erol Mahmut qui a engagé une procédure de recours, cette loi très générale permet « cette scandaleuse interdiction sans justification précise ». Cela donne à comprendre le niveau de l'arbitraire qui règne aujourd'hui en Turquie.

Nous tenons à remercier l'intervention du Consul français à Istanbul qui a fait preuve de réactivité et de bienveillance durant toute la durée de la détention. Celle-ci s'est élevée à 40 heures d'attente avant le retour obligatoire à Paris.

Cette détention s'est déroulée dans un local de l'aéroport, sans fenêtre, éclairé jour et nuit par des néons et avec un service de nourriture indigne. Les frais de voyage, réservation d'hôtels et des vols intérieurs, n'ont pas été remboursés ce qui crée un lourd préjudice pour l'association composée de bénévoles.

Pour le régime turc le délit d'opinion ne s'applique pas seulement à ses ressortissants, il touche aujourd'hui au-delà de la frontière, toutes celles et tous ceux qui s'opposent à ce régime autocratique, dangereux pour la Turquie et pour l'Europe.

L'association France-Kurdistan reste déterminée à faire connaître à l'opinion publique française la culture du peuple kurde et à agir pour la reconnaissance de ses droits. Elle poursuivra l'organisation de coopérations avec les forces progressistes de Turquie pour la liberté de pensée, de création et d'expression, pour une Turquie qui soit un véritable Etat de droit, pour la justice, la démocratie et la paix.

Elle appelle toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à la soutenir pour lui donner les moyens de poursuivre à haut niveau ses actions solidaires.

Paris, le 20 mars 2019.

Contact : sylvie jan + 33 6 21 02 21 30 / sylviejan75@gmail.com

et michel laurent + 33 6 73 48 92 70 / michellaurentfk@gmail.com